

Compte rendu du comité syndical du 20 janvier 2020

L'an deux mille vingt le lundi 20 janvier à 20h00 le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX Présidente, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de délégués suppléants présents : 2 (sans droit de vote)

Date de convocation du Conseil : 16 janvier 2020

Présents : MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, DEL GATTO Laurent, ARDIN Gilles, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, REY Gilles (sans droit de vote), ARCHINARD Jacques, PERCEVAUX Michelle, FROELIG Pierre, GERMAIN Jean-Luc, CHARVIER Evelyne (sans droit de vote)

Absentes excusées : CLERC Gyliane, PERNOUD Nicole.

Mme Noëlle DELORME a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention pour l'intervention d'un secrétaire de mairie itinérant. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

1- Approbation des PV des comités syndicaux des 14 octobre 2019 et 2 décembre 2019

Le PV du comité syndical du 14 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le PV du comité syndical du 2 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2- Reprise de l'Ecole de musique en régie

Le comité syndical accueille Monsieur Jean-Baptiste BOURGEOIS, Président, et Madame Diane THEET, Directrice de l'Ecole de Musique du Pays d'Alby. Ils présentent l'activité et font un point de la situation actuelle de leur association. Celle-ci se trouve face à un manque de bénévoles et une absence de renouvellement de ceux-ci.

Madame la Présidente rappelle que le Président et la Directrice de l'Ecole de Musique ont été préalablement entendus en réunion de bureau. Elle souligne les différents projets communs entre le SIPA et l'EMPA, qui pourraient être poursuivis dans le cadre d'un projet culturel partagé.

Elle propose aux membres du comité syndical de réfléchir à l'opportunité de reprendre la gestion directe de l'Ecole de musique du Pays d'Alby. Elle propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain comité syndical afin qu'une position soit prise avant les élections municipales de mars.

3- Création d'un poste de régisseur / chargé de maintenance

Madame la Présidente explique au comité syndical que les évolutions techniques de l'activité du syndicat rendent nécessaire la création d'un emploi de régisseur / chargé de maintenance.

Il s'agirait d'un emploi permanent à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie C. La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Régie technique de l'auditorium
- Maintenance des bâtiments et salles relevant du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)
- Suivi réglementaire de ceux-ci en tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Madame la Présidente.

4- Financement du Plaj et conventionnement des communes

Monsieur Pierre FROELIG, Vice-Président, rappelle aux membres du comité syndical les conditions actuelles de financement du PLAJ.

Il rappelle que le comité syndical avait déjà évoqué l'idée de relancer les communes de Viuz-la-Chiésaz et Cusy par un courrier leur proposant de réfléchir de nouveau à l'opportunité d'adhérer ou de conventionner avec le syndicat.

Dans l'attente, la question du financement du PLAJ et plus généralement de l'usage des services du SIPA est posée.

Il est proposé aux membres du SIPA de rester sur le même mécanisme pour les Plaj d'hiver et de printemps 2020 et de relancer les communes de Viuz-la-Chiésaz et Cusy sur l'opportunité d'adhérer au SIPA ou de conventionner avec lui. Cette proposition sera faite avec réponse souhaitée au 1^{er} juin. En cas de statut quo, une modification des règles actuelles interviendra au 1^{er} juillet en appliquant aux deux communes un tarif extérieur pour l'accès au Plaj.

Monsieur Jean-Luc GERMAIN estime que cette question a été tranchée lors d'un précédent comité syndical, qui avait déjà acté le fait d'envoyer un courrier aux deux communes pour application d'un éventuel changement des règles dès le Plaj d'hiver. De ce fait, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par 15 voix pour et Monsieur Jean-Luc GERMAIN ne prend pas part au vote, décide d'adopter la proposition ci-dessus.

5 - Restitution des locaux au SIPA

Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, rappelle aux membres du comité syndical que lors de la création du SIPA et du Grand Annecy Agglomération, la question de la propriété foncière des bâtiments n'a pas été réglée.

Elle rappelle au comité syndical que le Syndicat s'est entouré des conseils d'un cabinet d'avocat pour trouver le meilleur mécanisme juridique pour résoudre cette question.

Madame la Présidente souhaite que le comité syndical prenne position en affirmant sa volonté de devenir propriétaire des bâtiments occupés par le Syndicat : Maison de Pays et son annexe, Maison Intercommunal des Services Publics, gymnase du Collège René Long et Le Pôle espace culturel et sportif.

Elle rappelle que ces bâtiments ont été financés dans le cadre de la Communauté de Communes du Pays d'Alby par les onze communes. Elle rappelle également que le syndicat a financé la fin des travaux de l'annexe et du Pôle en 2017 et 2018. L'ensemble de ces bâtiments se trouve depuis le 1^{er} janvier 2017 de fait, à charge et sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Il est proposé au comité syndical de délibérer dans ce sens.

Monsieur Jean-Claude MARTIN rappelle un échange intervenu entre les conseils juridiques de la Commune d'Alby et du SIPA. Il estime qu'une solution de mise à disposition des locaux serait moins coûteuse et plus simple à mettre en œuvre. Madame la Présidente rappelle que cette solution ne permettrait pas de transférer la pleine propriété des bâtiments au SIPA.

Elle propose d'approuver cette reprise en pleine propriété, en trouvant la manière la plus juste et la plus simple de concrétiser cette pleine propriété. Elle indique enfin que les frais afférents au transfert de propriété seront pris en charge par le Syndicat intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par 15 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-Claude MARTIN) approuve l'ensemble des propositions ci-dessus.

6- Convention avec le centre de gestion pour l'intervention d'un secrétaire de mairie itinérant

Madame Marie-Luce, Présidente indique aux membres du conseil que l'intervention d'un secrétaire de mairie itinérant est en place depuis le mois d'octobre pour pallier à l'absence de personnel administratif en comptabilité / RH.

Elle rappelle qu'une convention a été signée avec le centre de gestion jusqu'au 31 décembre 2019, et qu'il convient de renouveler cette convention pour 2020.

Elle présente les principales dispositions du projet de convention, et propose au comité syndical d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

7 - Questions diverses

Madame Valérie PIROT informe le comité syndical que les services du SIPA ont été saisis d'une demande de l'entreprise COLAS chargée des travaux de la voie verte, qui souhaite établir une installation de chantier sur le parking appartenant au syndicat. Une réunion sur place est organisée pour préciser l'emprise de cette installation.

Elle informe également le comité syndical que la distribution des magazines du SIPA est en cours, avec un nouveau prestataire. Les membres du comité syndical sont invités à signaler toute anomalie constatée dans la distribution des magazines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX